

# BD 08/12/21

Présents	Absents excusés
Virginie BLUM	
Yves BÖEHM	
Mauricette JOLY	
Sylvie MARCHESIN	
Vincent MAYER	
Philippe POGU	

## Table des matières

1/ Acquisition d'une nouvelle imprimante laser pour les besoins de la commission jeunes. ....	1
2/ Attribution de la subvention "plan de relance COVID" .....	1
3/ Date d'application et modalités d'attribution de la subvention d'accompagnement vers le haut niveau pour les jeunes de 18 ans et moins et de participation à la formation des experts. ....	2
4/ Méthode de communication vers les CD et les clubs .....	2
5/ AG ligue et AG FFCO.....	3
6/ Divers .....	3

### 1/ Acquisition d'une nouvelle imprimante laser pour les besoins de la commission jeunes.

Lors de la réunion de CD en date du 20/10/2021, il a été décidé d'acquérir une imprimante laser pour faire face aux besoins de la commission jeunes. Le responsable de cette commission (Lucas CHAPELOT) se charge des recherches et nous proposera son choix pour validation lors d'une prochaine réunion de CD.

### 2/ Attribution de la subvention "plan de relance COVID"

Le 15 décembre est fixé comme date limite pour clôturer les subventions du plan de relance. Pour rappel, ces subventions concernaient la participation à hauteur de 10% aux licences de nouveaux licenciés ainsi qu'une contribution aux inscriptions aux compétitions nationales et championnats de ligue pour les jeunes de moins de 14 ans.

*Compte-rendu de réunion – mercredi 8 décembre 2021*

### 3/ Date d'application et modalités d'attribution de la subvention d'accompagnement vers le haut niveau pour les jeunes de 18 ans et moins et de participation à la formation des experts.

Le report de la subvention précédemment attribuée aux écoles de CO vers l'accompagnement des jeunes vers le haut-niveau et la participation à la formation des experts sera rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le CD a besoin de connaître les couts et subventions attribués pour l'accompagnement des jeunes vers le haut niveau (VTT et pédestre) afin de valider le principe de subventionner l'hébergement et le transport à hauteur maximum de 30%. Cela nous permettra de voir s'il est nécessaire de mettre un plafond pour ne pas dépasser la ligne budgétaire allouée. Notre trésorier, Yves Böehm, se charge d'obtenir ces informations afin de pouvoir décider et valider la règle commune lors du prochain CD.

Après discussion sur les actuelles prises en charge ou subventions des frais de formation des experts, il est décidé d'accorder une subvention pour toutes les formations nationales et régionales sur justificatif à hauteur de 30%. Pour les formations de formateur, il est proposé de participer à hauteur de 100%.

La commission cartographie est à pied d'œuvre pour mettre en place des formations en lien avec les besoins qui nous sont remontés.

#### **Point sur les formations en cours d'organisation ou en projet :**

- Formation moniteur en janvier :
- Stage MEOS, date actée : 12 inscrits
- Formation DAR : 7 intéressés
- Traceur régional, début année : 9 intéressés
- Une formation de contrôleur est à prévoir : 3 intéressés

### 4/ Méthode de communication vers les CD et les clubs

Lorsqu'une décision est prise et actée définitivement en BD ou CD, son application par la commission et/ou le responsable doit pouvoir se faire directement sans que tous les envois soient faits par le secrétariat.

Cette décision a pour but de fluidifier le fonctionnement des commissions en supprimant l'envoi obligatoire par le secrétariat pour chaque démarche.

**Concrètement, cela signifie un envoi direct des mails aux destinataires et au secrétariat en copie-caché en précisant les destinataires dans l'en-tête.**

**Les réponses doivent elles-aussi se faire sous le même mode opératoire : envoi au destinataire effectif et au secrétariat**

Nous allons essayer ce fonctionnement pour l'année à venir.

## 5/ AG ligue et AG FFCO

Un membre du BD a fait remarquer que notre AG de ligue était moins de 4 semaines avant celle de la FFCO. Ce délai est le délai règlementaire mais une dérogation peut être accordée. Au vu du calendrier, cette date, fixée avec anticipation, reste la seule possible et nous allons demander une dérogation à la FFCO.

## 6/ Divers

Absence stage GREF : Conformément au règlement et ce qui a été précisé lors de la dernière réunion de CD, Seule une information d'absence adressée à la ligue et au responsable de la commission jeune préalablement à la tenue du stage et pour un cas de force majeure peut conduire à un remboursement.

Les facturations de ce premier semestre sont donc faites conformément à ces règles.

Au niveau de la ligue, il y a une difficulté pour trouver des experts pour les championnats.

Pour finir, un espace de travail collaboratif sur TEAMS a été mis en place et à notre disposition pour le travail entre les ligues.

Le 08/12/2021

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER